

**COMPTE RENDU SOMMAIRE
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 12 DECEMBRE 2017

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 06 décembre 2017, s'est réuni en séance publique le mardi **12 décembre 2017 à 19 heures**, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Jean-Paul MICHEL, Maire.

* * * * *

Maire : M. MICHEL

Conseillers Municipaux : M. AUGUSTIN (départ au point 11), Mme SERT (arrivée au point 4), MME NEILZ, MME FENZAR, M. MONOT, MME CAMAJ, M. GIRARD, MME BLANCHARD, M. ZOUAOU, M. RIZKI, MME POUILLAIN, M. BONNET, M. BARBIER, MME MOREAU, M. GAUDEFROY, M. PINTO DA COSTA OLIVEIRA, MME LIBERMANN, MME HUGER, MME PUNTEL, M. DURANCEAU, M. ROUSSILLON, MME MARILLIER, M. SAUTEUR (départ au point 21), M. ROZOT, MME POQUET-HELPER, M. LOPEZ, M. GRÉE, M. BERNASCON, MME SAILLIER, M. GADAN.

Pouvoirs :

M. AUGUSTIN
Mme SERT
M. JAHIER
M. CHAUVEAU
M. ARCHIDEC
M. SAUTEUR
M. WARIN

Mme NEILZ (à partir du point 11)
Mme CAMAJ (jusqu'au point 3)
M. MICHEL
Mme FENZAR
M. ROUSSILLON
Mme MARILLIER (à partir du point 21)
M. GADAN

M. le Maire déclare ouverte, à 19h03, la séance du Conseil Municipal.

Il est procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance au sein de l'Assemblée Municipale.

Le Conseil Municipal nomme à l'unanimité Mme HUGER, secrétaire de séance, fonction qu'elle a acceptée.

01 CONSEIL MUNICIPAL - Procès-verbal de la séance du 19 octobre 2017 - Adoption

Le Conseil Municipal adopte le procès-verbal de la séance du 19 octobre 2017.

Adopté à l'unanimité

02 CONSEIL MUNICIPAL – Election d'un nouvel Adjoint –

a. Détermination du rang

A la suite de la démission de M. Kamal RIZKI en date du 23 novembre 2017 de ses fonctions d'Adjoint au Maire et de son acceptation par Mme la Préfète, **le Conseil Municipal maintient** le nouvel Adjoint au Maire au 11^{ème} rang dans l'ordre du tableau.

Adopté à l'unanimité

b. Election d'un nouvel Adjoint au Maire

Le Conseil Municipal a élu au poste de 11^{ème} Adjoint au Maire, M. Thibault ROUSSILLON, en remplacement de M. Kamal RIZKI.

03 COMMUNICATION - Communication du Maire - Décisions signées en vertu de la délibération n°1 du 16 avril 2014, en application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales –

Le Conseil Municipal prend acte des décisions signées dans le cadre de la délégation accordée à M. le Maire par délibération n°1 du 16 avril 2014, et dont il rend compte conformément aux articles L.2122-22 et L.2122-23 du CGCT.

04 AFFAIRES FINANCIERES – Exercice 2017 – Décision modificative N°3

Le Conseil Municipal adopte la décision modificative n°3.

Adopté à la majorité des suffrages exprimés par :

28 voix pour

7 voix contre (Mme POQUET-HELPER, M. LOPEZ, M. GREE, M. BERNASCON, Mme SAILLIER, M. GADAN, M. WARIN)

05 AFFAIRES FINANCIERES – Créances éteintes

Le Conseil Municipal approuve pour un montant de 1 258,85 € l'admission en créances éteintes concernant des produits pour lesquels les débiteurs ont fait l'objet d'une procédure de rétablissement personnel, **dit** que la dépense correspondante est inscrite au compte 6542 du budget 2017 de la Ville, et que les crédits ont été ouverts au Budget Primitif 2017.

Adopté à l'unanimité

06 AFFAIRES FINANCIERES – Admissions en non-valeur

Le Conseil Municipal approuve l'admission en non valeurs de produits dont Mme le Trésorier Principal n'a pas pu assurer le recouvrement, représentant un total de 9 207,81 € au titre des années 2000 à 2017.

Adopté à l'unanimité

07 AFFAIRES FINANCIERES – Suppression des tarifs "études surveillées" et "accueil du matin et du soir sur les accueils de loisirs sans hébergement (ALSH)" portant une modification de la délibération N°19 du 07 juin 2017 relative à la tarification des activités périscolaires, de loisirs et sportives

Le Conseil Municipal autorise la suppression du tarif « accueils du matin et du soir » uniquement pour les mercredis et les vacances scolaires et du tarif "études surveillées" à compter du 1^{er} janvier 2018.

Adopté à l'unanimité

08 AFFAIRES FINANCIERES – Espace polyvalent Le TOTEM – Modification des conditions de mise à disposition

Le Conseil Municipal valide les nouveaux tarifs d'occupation à compter du 1^{er} janvier 2018 comme suit :

- les tarifs ont été remis en cohérence par rapport à la surface des salles.
- afin de favoriser les Latignaciens, une majoration de 70 % a été appliquée pour les hors Lagny sur la base du tarif Lagny.
- les tarifs 2 jours correspondent aux tarifs 1 jour majorés de 60%.

Autorise M. le Maire à accorder des gratuités selon les modalités suivantes :

- une gratuité par an aux associations de Lagny-sur-Marne, pour une fête associative ou réunion entrant dans le cadre de l'objet de l'association – exemples : réunion de bureau, Assemblée Générale (sans droit d'entrée payante),
- M. le Maire pourra accorder des occupations gratuites à titre exceptionnel.

Un forfait ménage optionnel peut être pris, la demande doit être faite avant la manifestation :

- option ménage de 50€ pour les salles 1 et 2,
 - option ménage de 150 € pour les salles 3 et 4.
- Cette option ne dégage pas le preneur de vider les lieux des détritits, poubelles et du nettoyage des tables et chaises.*

La Ville se réserve la possibilité de facturer d'office la prestation ménage au preneur en cas d'état des lieux de sortie défavorable au tarif de 300 €.

Adopté à la majorité des suffrages exprimés par :

28 voix pour

7 voix contre (M. POQUET-HELPER, M. LOPEZ, M. BERNASCON, M. GADAN, M. GREE, Mme SAILLIER, M. WARIN)

09 AFFAIRES FINANCIERES – Indemnisation à la suite d'un sinistre au cimetière

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer la lettre d'acceptation de cette indemnisation de 12 074, 75 Euros ainsi que tout document afférent.

Adopté à l'unanimité

10 AFFAIRES FINANCIERES – Autorisation donnée à M. le Maire ou son représentant d'engager, liquider et mandater, pour l'exercice 2018 mais avant le vote du Budget Primitif, des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits d'investissement ouverts au budget de l'exercice 2017– non compris les crédits afférents au remboursement de la dette

Le Conseil Municipal approuve l'autorisation donnée à M. le Maire ou son représentant d'engager, liquider et mandater, pour l'exercice 2018 mais avant le vote du Budget Primitif, des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits d'investissement ouverts au budget de l'exercice 2017 – non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Adopté à l'unanimité

11 ASSOCIATIONS – Subvention à diverses associations pour le Carnaval 2018
- Acompte

Le Conseil Municipal se prononce favorablement sur le montant des acomptes accordés à certaines associations dans le cadre du Carnaval **et autorise** M. le Maire à mandater avant le vote du Budget Primitif, un acompte de subvention d'un montant global de 29 600 €.

Adopté à l'unanimité

12 URBANISME – Service commun d'instruction des autorisations d'urbanisme
Modification de la convention type (avenant n°2)

Le Conseil Municipal autorise M. Le Maire à signer la convention relative au service commun d'instruction des autorisations d'urbanisme qui sera modifiée par la voie d'un avenant.

Adopté à l'unanimité

13 URBANISME – Délégation du droit de priorité de M. le Maire à M. le Président de la Communauté de Marne-et-Gondoire

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à déléguer son droit de priorité au Président de la Communauté d'Agglomération de Marne-et-Gondoire sur les parcelles AR 501 et AR 503

Adopté à l'unanimité

14 URBANISME – Acquisition de la parcelle cadastrée AP 233 sise 28 chemin de la Grande Voirie

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à procéder à l'acquisition à titre gratuit de la parcelle située 28 Chemin de la Grande Voirie cadastrée AP 233 et à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

Les frais de publicité foncière seront affectés au budget de l'année 2018.

Adopté à l'unanimité

15 URBANISME – Acquisition de la parcelle cadastrée AP 291 sise 24 A chemin de la Grande Voirie

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à procéder à l'acquisition à titre gratuit de la parcelle située 24 A Chemin de la Grande Voirie cadastrée AP 291 et à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

Les frais de publicité foncière seront affectés au budget de l'année 2018.

Adopté à l'unanimité

16 URBANISME – Acquisition des parcelles cadastrées AP 235 et AP 237 sises 30 chemin de la Grande Voirie

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à procéder à l'acquisition à titre gratuit des parcelles situées 30 Chemin de la Grande Voirie cadastrées AP 235 et AP 237 et à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

Les frais de publicité foncière seront affectés au budget de l'année 2018.

Adopté à l'unanimité

17 URBANISME – Lancement de l'enquête publique préalable au transfert dans le domaine public des voies privées ouvertes à la circulation publique - Parcelle AR 472p

Le Conseil Municipal autorise le Maire à engager la procédure de transfert dans le domaine public communal de la voirie des rues Claude Debussy, Maurice Ravel, Jules Massenet et des avenues des Acacias et Hector Berlioz **et à ouvrir** une enquête publique préalable. Les modalités de l'enquête publique seront définies par arrêté du Maire.

Adopté à l'unanimité

18 URBANISME – Lancement de l'enquête publique préalable au transfert dans le domaine public des voies privées ouvertes à la circulation publique – rue Georges Guynemer

Le Conseil Municipal autorise le Maire à engager la procédure de transfert dans le domaine public communal de la voirie de la rue Georges Guynemer **et à ouvrir** une enquête publique préalable. Les modalités de l'enquête publique seront définies par arrêté du Maire.

Adopté à l'unanimité

19 URBANISME – Désaffectation et déclassement du chemin rural du chemin rural Petite Sente Verte – Lancement de l'enquête publique préalable

Le Conseil Municipal constate la désaffectation de ce chemin et autorise le principe du déclassement du chemin de la Petite Sente Verte et à ouvrir une enquête publique préalable. Les modalités de l'enquête publique seront définies par arrêté du Maire.

Adopté à l'unanimité

20 URBANISME - Désaffectation et déclassement du chemin rural du chemin rural Des Bouillons – Lancement de l'enquête publique préalable

Le Conseil Municipal constate la désaffectation du chemin et se prononce favorable sur le principe de déclassement de ce chemin **et autorise** M. le Maire à ouvrir une enquête publique préalable.

Les modalités de l'enquête publique seront définies par arrêté du Maire.

Adopté à l'unanimité

Suspension de séance de 20h52 à 20h57.

21 INTERCOMMUNALITE - Convention de groupement entre diverses communes de Marne-et-Gondoire et la Communauté d'Agglomération de Marne-et-Gondoire – Prestation de service de maintenance et dépannage des équipements de sécurité contre les risques incendie

Le Conseil Municipal décide d'adhérer au groupement de commandes pour la prestation de service de maintenance et dépannage des équipements de sécurité contre les risques incendie, **précise** que la Communauté d'Agglomération de Marne-et-Gondoire, sera le coordonnateur du groupement de commandes, **donne pouvoir** au coordonnateur du groupement de commandes de signer le marché à conclure avec le titulaire, après décision de la Commission d'Appel d'Offres, **adopte** la convention constitutive, **autorise** M. le Maire à signer la convention définissant les modalités du groupement de commandes, ses éventuels avenants et tous les documents y afférents.

Adopté à l'unanimité

22 REGLEMENTATION - Convention de groupement entre la Ville et le Centre d'Action Sociale (CCAS) – Marché d'impression

Le Conseil Municipal décide d'adhérer au groupement de commandes pour la prestation de service d'impression, **précise** que la Ville de Lagny-sur-Marne, sera le coordonnateur du groupement de commandes, **donne pouvoir** au coordonnateur du groupement de commandes de signer le marché à conclure avec le titulaire, après décision de la Commission d'Appel d'Offres, **adopte** la convention constitutive **et autorise** M. le Maire à signer la convention définissant les modalités du groupement de commandes, ses éventuels avenants et tous les documents y afférents.

Adopté à l'unanimité

23 REGLEMENTATION - Convention de groupement entre la Ville et le Centre d'Action Sociale (CCAS) – Marché de nettoyage des locaux et des vitres

Le Conseil Municipal décide d'adhérer au groupement de commandes pour la prestation de service de nettoyage de locaux et de vitres, **précise** que la Ville de Lagny-sur-Marne, sera le coordonnateur du groupement de commandes, **donne pouvoir** au coordonnateur du groupement de commandes de signer le marché à conclure avec le titulaire, après décision de la Commission d'Appel d'Offres, **adopte** la convention constitutive **et autorise** M. le Maire à signer la convention définissant les modalités du groupement de commandes, ses éventuels avenants et tous les documents y afférents.

Adopté à l'unanimité

24 REGLEMENTATION - Convention de groupement entre la Ville et le Centre d'Action Sociale (CCAS) – Accord-cadre pour divers travaux d'entretien des bâtiments communaux

Le Conseil Municipal décide d'adhérer au groupement de commandes pour l'Accord Cadre pour divers travaux d'entretien des bâtiments communaux, **précise** que la Ville de Lagny-sur-Marne sera le coordonnateur du groupement de commandes, **donne pouvoir** au coordonnateur du groupement de commandes de signer le marché à conclure avec le titulaire, après décision de la Commission d'Appel d'Offres, **adopte** la convention constitutive **et autorise** M. le Maire à signer la convention définissant les modalités du groupement de commandes, ses éventuels avenants et tous les documents y afférents.

Adopté à l'unanimité

25 REGLEMENTATION - Convention de partenariat Ville/CCAS

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer la convention définissant les modalités du partenariat entre la Ville et le CCAS et ses avenants.

Adopté à l'unanimité

26 LOGEMENT SOCIAL - Convention de réservation de logements locatifs avec la S.A.H.L.M. PLURIAL-NOVILIA

Le Conseil Municipal approuve la mise à disposition de logements suivants sur les deux programmes de la S.A.H.L.M. PLURIAL-NOVILIA situés 7/9 allée des Tilleuls à LAGNY-SUR-MARNE

Et autorise M. le Maire à signer les deux conventions de réservations, qui listent les logements réservés et leurs caractéristiques, ainsi que les modalités de cette mise à disposition.

Adopté à l'unanimité

27 AFFAIRES TECHNIQUES - Convention tripartite entre Enedis, Orange et la Ville de Lagny-sur-Marne pour le déploiement de la fibre optique en aérien

Le conseil Municipal autorise M. le Maire à signer d'une part la présente convention tripartite entre ENEDIS/ORANGE et la Ville et d'autre part la convention avec ORANGE pour le raccordement au très haut débit des adresses citées ci-dessus.

Adopté à l'unanimité

28 AFFAIRES SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES - Fusion des écoles maternelle et élémentaire Fort-du-Bois

Le Conseil Municipal se prononce favorablement sur la fusion de ces deux écoles.

Adopté à la majorité des suffrages exprimés par :

28 voix pour

7 voix contre (M. POQUET-HELPER, M. LOPEZ, M. BERNASCON, M. GADAN, M. GREE, Mme SAILLIER, M. WARIN)

29 AFFAIRES SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES - Convention pour l'accueil d'enfants en classe d'Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire (ULIS) dans les écoles de Chessy – Participation financière de la Ville aux frais de scolarité des enfants habitant Lagny-sur-Marne et fréquentant les écoles de Chessy

Le Conseil Municipal autorise M. Le Maire à signer la convention de partenariat avec la Mairie de Chessy, fixant les modalités de participation financière de la Ville, ses avenants et toute autorisation s'y rattachant.

Adopté à l'unanimité

30 AFFAIRES CULTURELLES - Subvention attribuée par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de Seine-et-Marne à la Ville de Lagny-sur-Marne dans le cadre du dispositif "Promeneurs du Net"

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention de partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de Seine-et-Marne, ses avenants et toute autorisation s'y rattachant concernant le dispositif « Promeneurs du Net ».

Adopté à l'unanimité

31 COMMERCE – Dérogations au repos dominical

Le Conseil Municipal autorise une dérogation au repos dominical pour les dates suivantes :

- Pour la branche Discount :
 - 04-11-2018
 - 11-11-2018
 - 18-11-2018
 - 25-11-2018
 - 02-12-2018
 - 09-12-2018
 - 16-12-2018
 - 23-12-2018

- Pour toutes les autres branches
 - 07-01-2018
 - 14-01-2018
 - 21-01-2018
 - 17-06-2018
 - 24-06-2018
 - 01-07-2018
 - 08-07-2018
 - 02-09-2018
 - 09-09-2018
 - 16-12-2018
 - 23-12-2018
 - 30-12-2018

Adopté à l'unanimité

32 PERSONNEL TERRITORIAL – Création de trois emplois à caractère accessoire

Le Conseil Municipal se prononce favorablement sur la prolongation de deux emplois accessoires et la création d'un emploi accessoire.

Adopté à l'unanimité

33 PERSONNEL TERRITORIAL – Tableau des effectifs des emplois permanents – Ouverture d'emploi

Le Conseil Municipal approuve l'ouverture de 19 postes au tableau des effectifs des emplois permanents. L'effectif des emplois permanents est fixé à 338 postes.

Adopté à l'unanimité

34 PERSONNEL TERRITORIAL – Tableau des effectifs des emplois permanents – Fermeture d’emploi

Le Conseil Municipal approuve la fermeture de 19 poste au tableau des effectifs des emplois permanents. L’effectif des emplois permanents est fixé à 319 postes.

Adopté à l’unanimité

35 PERSONNEL TERRITORIAL – Action sociale – Conditions d’octroi de bons d’achats et de chèques-cadeaux aux agents municipaux

Le Conseil Municipal approuve les conditions d’octroi et leurs montants et autorise M. Le Maire à prendre les mesures nécessaires à l’exécution de la présente délibération et à signer tous les actes relatifs s’y référant.

Adopté à l’unanimité

Après avoir répondu aux questions diverses, plus rien n’étant à l’ordre du jour, M. le Maire remercie l’Assemblée et lève la séance à 21h48.

**POUR EXTRAIT CONFORME,
Jean-Paul MICHEL,**

Maire de Lagny-sur-Marne